

Les admissions au sein des Foyers d'Accueil Spécialisés du CAPS se font sur notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) avec une orientation FAS.

Les démarches à effectuer :

1 - Une demande de dossier de pré-admission

Un courrier de demande d'admission en FAS doit être transmis à l'adresse suivante :

Carrefour d'Accompagnement Public Social
4, rue Léon Parisot - 54110 ROSIÈRES-AUX-SALINES

2 - Un dossier de candidature

Après réception de votre courrier, la secrétaire chargée des pré-admissions vous transmettra une liste de documents à fournir afin de constituer un dossier de candidature.

3 - Une rencontre avec le cadre chargé des admissions

Dès réception du dossier complet, la secrétaire chargée des pré-admissions vous contactera afin de convenir d'un rendez-vous avec le cadre chargé des admissions. Lors de cette rencontre, vous pourrez visiter une structure.

4 - Un stage de sensibilisation

Suite à cet entretien, une période de sensibilisation est organisée.

À l'issue de ce stage, le chef de service de la structure d'accueil élabore un bilan, qui sera remis à la direction. La décision de l'admission appartient au directeur de pôle.

5 - Si l'admission est acceptée :

Les personnes sont inscrites sur liste d'attente avant intégration dans l'un de nos Foyers d'Accueil Spécialisés, selon les places disponibles.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser au :

Secrétariat de direction au 03 83 48 14 12

Du lundi au jeudi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 16h30

Le vendredi : 8h30 - 12h00